



<p><b>Secrétariat général</b> <b>Service des ressources humaines</b> <b>Sous-direction mobilité, emplois, carrières</b> <b>Bureau du Pilote National de la Paie</b> <b>78, rue de Varenne</b> <b>75349 PARIS 07 SP</b> <b>0149554955</b></p> <p><b>Direction générale de l'alimentation</b> <b>Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales</b> <b>Bureau du Pilotage du programme "sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation"</b></p>	<p><b>Note de service</b></p> <p><b>SG/SRH/SDMEC/2014-191</b></p> <p><b>12/03/2014</b></p>
---	--

**Date de mise en application :** Immédiate  
**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**  
**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**  
**Nombre d'annexes :** 2

**Objet :** Recensement des agents assurant des remplacements en abattoir d'animaux de boucherie et de volailles

<b>Destinataires d'exécution</b>
<p>Pour exécution : DDPP/DDCSPP, DAAF, DRAAF Pour information : RAPS, SRH</p>

**Résumé :** La présente note a pour objet de définir les modalités de recensement et d'indemnisation des agents affectés dans les DD(CS)PP qui réalisent des remplacements en abattoir.

**Textes de référence :** Mots clés : abattoir - remplacement - prime

## **1. Contexte**

Face à un manque de disponibilité de moyens d'ajustements pour effectuer des remplacements courts dans les services d'inspection des abattoirs, certaines directions départementales ont mis en place des remplacements effectués par des agents affectés dans d'autres abattoirs ou dans les sièges des directions.

Une note de cadrage rappelant les modalités générales applicables pour l'ensemble des structures sera publiée au cours du premier semestre 2014.

Parallèlement, la DGAL et le SRH ont engagé une réflexion sur une compensation indemnitaire incitative en faveur de ces agents, sous la forme d'une modulation de la prime de service et de rendement (PSR). Dans ce contexte, la DGAL avait sollicité l'ensemble des régions en juin 2013 afin d'estimer le nombre potentiel d'agents concernés ou d'agents ayant déjà effectués des remplacements.

La présente note a pour objet la mise en place de cette compensation et plus particulièrement, les modalités de recensement des agents concernés.

## **2. Personnels éligibles et mise en œuvre du dispositif**

### **2.1. Personnels éligibles**

La modulation à la hausse sera appliquée aux agents rémunérés sur le programme 206, qu'ils soient affectés en siège ou en abattoir, et appartenant aux corps suivants :

- Techniciens des services du ministère de l'agriculture,
- Adjoint technique

Seuls les agents titulaires sont éligibles au dispositif car bénéficiaires de la PSR.

### **2.2. Durée des remplacements**

La modulation sera appliquée annuellement après recensement des agents ayant effectué des remplacements, et sera calculée sur la base du nombre de jours de remplacements :

- Nombre minimum de jours : 4 jours ouvrables consécutifs ou 5 jours non consécutifs,
- Nombre maximum de jours : 15 jours ouvrables, qu'ils soient consécutifs ou non.

Au-delà de 15 jours, aucune modulation complémentaire ne sera accordée.

## **3. Modalités et calendrier de recensement**

Le recensement des agents se fait par voie de tableur (joint en annexe1) dont les modalités de remplissage sont indiquées en annexe 2.

**Un tableau par DD(CS)PP doit être utilisé.**

Les DD(CS)PP fourniront les tableaux complétés aux RBOP (DRAAF), qui les transmettront au RPROG (DGAL)

- [bpp206.sdprat.dgal@agriculture.gouv.fr](mailto:bpp206.sdprat.dgal@agriculture.gouv.fr)

Le sujet du message devra être construit sur le modèle suivant :

**2013-INDEMNITE REMPLACEMENTS ABATTOIR – REGION X**

### 3.1.Exercice 2014 et suivants

Le dispositif est complémentaire de l'exercice de recueil des modulations de primes. Par conséquent, **le recensement doit parvenir à la DGAL pour le 01 septembre de chaque année.**

Les remplacements effectués entre le 01 septembre et le 31 janvier de l'année N seront pris en compte dans le recensement de l'année N+1.

L'indemnité sera versée sur le salaire de décembre, lors de la campagne de primes.

#### Calendrier schématisé

Année	Périodes de remplacements	Dates d'échéances	Échéances	Période rémunérée en décembre
Année n	Remplacements de Janvier à août de l'année n	Début Juin année « n »	Transmission des tableaux de recensement par la DGAL au RBOP	Année n
		Juin – juillet – Aout de l'année « n »	Recensement des agents par les DD(CS)PP et validation RBOP	
	Remplacements de septembre à décembre de l'année n	<b>01 septembre de l'année « n »</b>	<b>Date limite de transmission des tableaux par les RBOP à la DGAL et au SRH</b>	Année n+1
		Septembre à décembre	Traitement des dossiers par le SRH	
Décembre de l'année « n »	Versement de l'indemnité des périodes Septembre – décembre année n-1 et janvier – Août année n			
Année n+1	Remplacements de Janvier à août de l'année n+1	Début Juin de l'année « n+1 »	Transmission des tableaux de recensement par la DGAL au RBOP	Année n+1
		Juin – juillet – Aout de l'année « n+1 »	Recensement des agents par les DD(CS)PP et validation RBOP	
	Remplacements de septembre à décembre de l'année n+1	<b>01 septembre année « n+1 »</b>	<b>Date limite de transmission des tableaux par les RBOP à la DGAL et au SRH</b>	Année n+2
		Septembre à décembre	Traitement des dossiers	
		Décembre année « n »	Versement de l'indemnité des périodes Septembre – décembre année « n » et Janvier – Août année « n+1 »	

### **3.2. Année 2013**

Une rétroactivité exceptionnelle est mise en place pour l'année 2013. Vous voudrez bien retourner les tableaux complétés par structure et selon les consignes prévues au point 3.

Je vous remercie de me faire part de toutes difficultés dans l'application de la présente note.

Le Directeur Général de l'Alimentation

Le Chef du Service des Ressources Humaines

Signé : Patrick DEHAUMONT

Signé : Jacques CLEMENT

**ANNEXE 1 :**

Tableau format « Calc » joint.

**RECENSEMENT DES REMPLACEMENTS EN ABATTOIR DONNANT LIEU A COMPENSATION FINANCI**

Région: Aquitaine  
 Département: DDCSPP40

	Numéro <u>Agorha</u>	Nom prénom	Nombre de jours de remplacements	Remplacement 1	Remplacement 2	Remplacement 3
1			0	Date (jj/mm/aaaa) Abattoir		
2			0	Observations Date (jj/mm/aaaa)		
3			0	Abattoir Observations Date (jj/mm/aaaa)		
4			0	Observations Date (jj/mm/aaaa) Abattoir		
5			0	Observations Date (jj/mm/aaaa) Abattoir		
6			0	Observations Date (jj/mm/aaaa) Abattoir		
7			0	Observations Date (jj/mm/aaaa) Abattoir		

## ANNEXE 2 : MODALITES DE REMPLISSAGE

- Choisir la région et la structure concernée

	A	B
1	Région:	Auvergne
2	Département:	DDPP63
3		DDCSPP03
4		DDCSPP15
		DDCSPP43
		DDPP63
		00 DRAAF 63
5		Nom p

- Une ligne doit être renseignée par agent avec :
  - Numéro Agorha (obligatoire)
  - Nom et prénom
  - Date de remplacement (une colonne = une date) :
    - Ne pas saisir de période de remplacement
    - Utiliser le format jj/mm/aaa
  -
- Le décompte du nombre de jour par agent se fait automatiquement

	Numéro Agorha	Nom prénom	Nombre de jours de remplacements	Remplacement 1	Remplacement 2	
1	123123	TECHWOOD Siemens	3	Date (jj/mm/aaaa)	05/05/2013	06/06/2013
				Abattoir	DDPP du Puy-de-Dôme - SVI ABATTOIR INRA-DETHEX	DDPP du Puy-de-Dôme - SVI ABATTOIR II DE THEX
				Observations		
				Date (jj/mm/aaaa)	06/08/2013	07/08/2013

Nombre de jours de remplacements: calcul automatique

- Abattoir dans lequel le remplacement a été réalisé. S'il ne figure pas dans la liste (abattoirs de volailles, nouveaux outils, etc.) l'indiquer dans la case observation.

Remplacement 2	Remplacement 3
06/06/2013	07/06/2013
DDPP du Puy-de-Dôme - SVI ABATTOIR INRA-DETHEX	
	Abattoir XXX ouvert depuis le 06/06/2013
07/08/2013	08/08/2013
DDPP du Puy-de-Dôme - SVI ABATTOIR	
DDPP du Puy-de-Dôme - SVI ABATTOIR	
DDPP du Puy-de-Dôme - SVI ABATTOIR	

Liste des abattoirs du département

Saisie manuelle des abattoirs non présents dans la liste (y compris abattoirs de volailles)